



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SYNDICAT SUD CT 31 GAGNE au Tribunal Administratif **contre** la Mairie de Portet sur Garonne

Il y a maintenant 4 ans que nous nous étions battus syndicalement. Nous avons provoqué une manifestation devant la Mairie où la presse avait été conviée (article La Dépêche du 25 novembre 2011). Nous avons également sensibilisé la population en distribuant des tracts dans les boîtes aux lettres et lors d'un conseil municipal. Il fallait soutenir notre collègue atteint d'une grave maladie et qui avait été placé en disponibilité pour raison de santé. Il n'avait plus que la moitié de son revenu, ses droits à la retraite et son avancement de carrière étaient bloqués. Ce qui avait ajouté à la maladie une précarité financière. Aujourd'hui la justice a rendu son verdict. Le Tribunal administratif a donné raison au syndicat SUD CT 31 dans le dossier de cet agent titulaire depuis 29 ans dans la collectivité.

La Mairie n'a pas suivi la procédure réglementaire. Le syndicat SUD CT31 est totalement satisfait du résultat car le droit a été rétabli par la juridiction compétente. Les collectivités territoriales ne sont pas au-dessus des lois.

Nous continuerons notre action qui est de combattre les irrégularités, les inégalités et tout ce qui fait obstacle au droit du fonctionnaire.

Portet sur Garonne juin 2015